



Ordonnance de télécom CRTC 2007-148

Ottawa, le 30 avril 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Distributel Communications Limited/Société TELUS Communications	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-D11-200704743	le 28 mars 2007
Distributel Communications Limited/Vidéotron ltée	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-D11-200704751	le 28 mars 2007
Distributel Communications Limited/Futureway Communications Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-D11-200704769	le 28 mars 2007
Distributel Communications Limited/Société TELUS Communications	Entente de service de relais téléphonique	8340-D11-200704777	le 29 mars 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>